

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 9 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DGRI 26 - DPE** Aide d'urgence (50 000 euros) à l'association Action Contre la Faim en faveur des populations victimes de la sécheresse en Somalie.

**M. Patrick KLUGMAN, Mmes Antoinette GUHL et Célia BLAUEL, M. Mao PÉNINOU,**  
**rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à ACTION CONTRE LA FAIM, sise au 14/16 boulevard Douaumont, 75854 Paris Cedex 17, pour son intervention d'urgence en Somalie ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission, Madame Célia BLAUEL et Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec ACTION CONTRE LA FAIM, sise au 14/16 boulevard Douaumont, 75854 Paris Cedex 17.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50 000 euros est attribuée à ACTION CONTRE LA FAIM, sise au 14/16 boulevard Douaumont, 75854 Paris Cedex 17, pour son intervention d'urgence en Somalie.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article 6743 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**